

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

DECISION DU PRESIDENT

**N°2026-41 – Renouvellement d'une portion du réseau d'eaux usées et mise à la cote/remplacement de tampons d'eaux usées sur la RD7 au lieu-dit Villesolier à St Etienne sur Chalaronne – MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

Le Président de la Communauté Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211.10,

Vu le Code de la Commande Publique, avec notamment l'article R2122-8 – marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables (dont le montant est estimé < 40 000 € HT),

Vu la délibération 2026/03/31/05 du conseil communautaire du 31 mars 2026 donnant délégation à M. le Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés et des accords-cadres (à bons de commande et/ou à marchés subséquents) d'un montant maximal de 90 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la réfection de voirie du Conseil Départemental de l'Ain prévue sur la RD7 au lieu-dit Villesolier à St Etienne sur Chalaronne à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026 dont l'information a été transmise à la Communauté de Communes le 24 février dernier,

Vu le passage caméra d'inspection du réseau d'assainissement sur le secteur concerné réalisé entre le 9 et le 22 janvier 2026 et dont l'analyse fait ressortir un effondrement partiel du réseau d'assainissement sur un tronçon,

Vu la réalisation de travaux d'eau potable par le SIE Bresse Dombes Saône sur le secteur concerné jusqu'à début juin,

Vu la nécessité de faire réaliser les travaux en tranchée avant la réfection de la voirie par le Conseil Départemental de l'Ain,

Vu l'offre remise par mail en date du 10 mars 2026 par l'entreprise EGTP en charge des travaux d'eau potable afin de pouvoir coordonner et réaliser les travaux dans les temps impartis,

Vu les crédits inscrits au budget assainissement à l'opération 60,

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>:**

Il est décidé de valider le devis de l'entreprise EGTP (ENTREPRISE GUILLOT TRAVAUX PUBLICS) (SIRET : 329 517 155 00027), ZA Les Bruyères, 196 rue Ampère, BP 25, 01960 PERONNAS, pour le renouvellement de 9 mètres linéaires de canalisation d'eaux usées et la mise à la cote de 3 regards de visite et le renouvellement de 4 tampons de visite sur la RD 7 au lieu-dit Villesolier à St Etienne sur Chalaronne.

**Article 2:**

Le montant de l'offre correspondant aux prestations s'élève à **7 400,20 € HT** (soit 8 880,24 € TTC).

**Article 3:**

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à M. le Préfet de l'Ain, M le Receveur de CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE et notifiée au titulaire.

Fait à MONTCEAUX, le 3 avril 2026

Le Président,  
Renaud DUMAY

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le

ID : 001-200070118-20260403-DEC\_2026\_41-DE



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
De la publication sur le site internet le  
De la notification à l'attributaire le  
Le Président,  
Renaud DUMAY